



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2016 N°27
4 juillet 2016

-	Décisions du 27 juin 2016 portant délégation de signature :	
	*marchés, COT	P 2
	*ordonnateur secondaire	P 8
	*ressources humaines	P 10
Direction territoriale Strasbourg		
-	Décisions du 30 juin 2016 portant délégation de signature :	
	*ordre général	P 16
	*achats inférieurs à 1000 €HT	P 19
	*marchés	P 22
	*ressources humaines	P 28
Direction territoriale Rhône-Saône		

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA PASSATION DE MARCHES ET EN MATIERE D'OCCUPATION TEMPORAIRE ET D'USAGE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,



Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir au Directeur Général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du Directeur Général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux Directeurs Territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy ROUAS, Directeur Territorial, délégation de signature est donnée à **M. Bruno DUFOUR**, Directeur Territorial Adjoint et **M. Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général, à l'effet de prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et relatifs à l'exécution des marchés pour tout marché d'un montant compris entre 90 000 euros H.T. et 6 000 000 euros H.T.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, M. Jean-Luc FONTAINE, adjoint au Secrétaire Général,

- **M. Bruno DUFOUR**, Directeur Territorial Adjoint,

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,

- **M. Pierre JUNKER**, chef adjoint du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,

- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement,

à l'effet de :

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion et conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, qui comporte ou non un acte d'engagement et dont le montant est inférieur à 90 000 euros H.T ;
- signer les actes préparatoires à la conclusion de tout marché dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 euros H.T, tels que ci-dessous limitativement énumérés :
 - les demandes de pièces complémentaires aux dossiers de candidature,
 - les demandes de certificats mentionnés à l'article 53 du code des marchés publics,
 - les demandes de précisions ou compléments sur la teneur des offres,
 - les courriers relatifs à une mise au point des composantes du marché passé par appel d'offres ouverts,
 - les courriers de consultation des candidats retenus dans l'appel d'offres restreint.
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché jusqu'à 90 000 euros H.T. ;
- prendre les actes ou décisions relatifs à l'exécution de tout marché supérieur à 90 000 euros H.T., tels que ci-dessous limitativement énumérés :
 - les ordres de service,
 - les états d'acompte,,
 - les opérations préalables à la réception (OPR).

La suppléance de MM. DUFOUR, ESBELIN, JUNKER, LAGRANDEUR-BOURESSY et Mme VALENTIN, en cas d'absence ou d'empêchement de l'un ou l'autre de ces délégataires, est assurée par l'ensemble de ces mêmes délégataires.

Lorsque MM. DUFOUR, ESBELIN, JUNKER, LAGRANDEUR-BOURESSY ou Mme VALENTIN assurent l'intérim d'un service, ils exercent les délégations détenues par son titulaire.

Article 3 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux responsables ci-après :

- **M. Eric SCHMITT**, chef de l'Unité Territoriale Rhin,

- **M. Dominique LAROSE**, chef Exploitation Maintenance Rhin, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, **M. Patrick WEBER**, adjoint Travaux/Maintenance et **M. Eric BOUQUIER**, adjoint Environnement/DPF,

- **M. Vincent STEIMER**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, M. Didier WAECKEL et Mme Michelle BECK, adjoints au chef de l'Unité Territoriale,
- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, M. Denis HIRSCHFELL et M. Stéphane GUIDAT, adjoints au chef de l'Unité Territoriale,
- **M. Patrick PARAGE**, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, Mme Mireille BIEHLER, adjointe au chef de l'Unité Territoriale,
- **M. François DIDIOT**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, **M. Roland GREBIL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale.
- **Mme Florence VALLOT**, chef de la division Maintenance,
- **M. Robert SCHNEIDER**, chef du Parc de Strasbourg (Division Maintenance), et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, Mme Martine BERNARD, chef de la cellule Appui et Méthode Maintenance,
- **M. Jean-Pierre SCHÜCK**, chef du Parc de Mulhouse (Division Maintenance), et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, Mme Martine BERNARD, chef de la cellule Appui et Méthode Maintenance,

à l'effet de :

- signer les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question,
- signer tout bon ou lettre de commande ou acte d'engagement de tout marché passé en procédure adaptée et dont le montant est inférieur à 50 000 euros H.T,

Article 4 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs d'unités comptables et aux personnes désignées ci-après :

NR1 : Secrétariat général,

- **Mme DUNIS Isabelle**, chef de l'unité comptable n°103 « Dépenses Centralisées »,
- **M. VALLE Richard**, unité comptable n°103, au titre des « Ressources Humaines »,
- **Mme MAUNY Laure**, unité comptable n°103, au titre de la « Communication »,
- **M. STEYERT Gilles**, unité comptable n°103, au titre des « Affaires Juridiques »,
- **M. KISTLER Jean-Laurent**, unité comptable n°103, au titre du « Développement, Stratégies portuaires et partenariales »,
- **Mme MEUDRE Magalie**, unité comptable n°103, au titre du « Développement, Stratégies portuaires et partenariales »,
- **Mme TRENTINI Anna**, unité comptable n°103, au titre du « Développement, Stratégies portuaires et partenariales »,
- **M. FONTAINE Jean-Luc**, et pour sa suppléance en cas d'absence et d'empêchement, **Mme GINGLINGER Céline**, pour l'unité comptable n°103, au titre des « Bâtiments / Domaine »,
- **Mme MAILLE-ZERLAUDT Dominique**, unité comptable n°103, au titre de « Informatique »,
- **M. DOUILLOT Olivier**, unité comptable n°103, au titre de la « Prévention Sécurité »,
- **M. KOHLBECKER Marc**, **par intérim**, unité comptable n°103, au titre des « Moyens généraux-Logistique »

- **Mme Annabella BERTI**, unité comptable n°103, au titre de la mission « Pilotage du service et pilotage d'investissement »

NR2 : Service Rhin et Risques / Eau / Environnement (S2R2E),

- **M. SPITZER Jean-Paul**, chef de l'unité comptable n°332 « Risques Eau Environnement »,
- **M. SCHMITT Eric**, chef de l'unité comptable n°445 « UT Rhin »,
- **M. LAROSE Dominique**, unité comptable n°445 « UT Rhin », au titre de l'Unité Exploitation Maintenance,
- **M. Eric LEFEVRE**, chef de la cellule Eau, Environnement et Risques
- **M. SINGER Bernard**, responsable d'opération MOA,

NR3 : Service Itinéraires Régionaux et Maintenance (SIRM),

- **M. SCHUCK Jean-Pierre**, chef de l'unité comptable n°443 « Parc de Mulhouse »,
- **M. SCHNEIDER Robert**, chef de l'unité comptable n°226 « Parc de Strasbourg »,
- **M. DIDOT François**, chef de l'unité comptable n°222 « UT Canal de la Sarre »,
- **M. STEIMER Vincent**, chef de l'unité comptable n°224 « UT Canal de la Marne au Rhin »,
- **M. LEYMARIE Jérémie**, chef de l'unité comptable n°225 « UT Centre Alsace »,
- **M. PARAGE Patrick**, chef de l'unité comptable n°442 « UT Canal Rhône Rhin Branche Sud »,
- **Mme FROGER Patricia**, chef de l'unité comptable n°446 « Fonctionnement »,
- **Mme BERNARD Martine**, chef de l'unité comptable n°447 « Appui Maintenance »,

à l'effet de :

- signer les états d'acompte des marchés quel que soit le montant du marché en question ;
- signer tout bon ou lettre de commande ou acte d'engagement de tout marché passé en procédure adaptée et dont le montant est inférieur à 50 000 euros H.T ;

Lorsque le chef d'une unité comptable assure l'intérim d'une autre unité comptable, il exerce les délégations détenues par son titulaire.

Lorsque les agents dont les noms suivent assurent l'intérim d'un chef d'unité, ils exercent les délégations détenues par leur titulaire :

NR2 : S2R2E,

- **M. SPITZER Jean-Paul**, chef de l'unité comptable n°332 « Risques / Eau / Environnement » ;
- **M. SCHMITT Eric**, chef de l'unité comptable n°445 « UT Rhin » ;
- **M. LAROSE Dominique**, chef de l'unité Exploitation Maintenance du Rhin ;
- **M. SINGER Bernard**, responsable d'opération MOA.

NR3 : SIRM,

- **M. SCHUCK Jean-Pierre**, chef de l'unité comptable n°443 « Parc de Mulhouse » ;
- **M. SCHNEIDER Robert**, chef de l'unité comptable n°226 « Parc de Strasbourg » ;
- **M. DIDOT François**, chef de l'unité comptable n°222 « UT Canal de la Sarre » ;
- **M. STEIMER Vincent**, chef de l'unité comptable n°224 « UT Canal de la Marne au Rhin » ;
- **M. LEYMARIE Jérémie**, chef de l'unité comptable n°225 « UT Centre Alsace » ;
- **M. PARAGE Patrick**, chef de l'unité comptable n°442 « UT Canal Rhône Rhin Branche

Sud » ; - Mme FROGER Patricia, chef de l'unité comptable n°446 « Fonctionnement » ; - Mme BERNARD Martine, chef de l'unité comptable n°447 « Appui Maintenance ».

Article 5 :

Les chefs d'Unité Territoriale et de cellules auront la faculté d'autoriser certains de leurs collaborateurs, préalablement agréés par le Directeur Territorial, à signer les bons de commande dans la limite de 10 000 euros H.T. dans le carnet de bons de commande mis sous leur contrôle et leur responsabilité.

Article 6 :

Tout signataire d'un marché tel que prévu dans la présente délégation, ne pourra être également le signataire de l'acte d'ordonnancement du même marché signé par lui au titre du contrôle interne comptable.

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général,

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ou portant sur une superficie du domaine inférieure ou égale à 20 hectares.

Article 8 :

Dans le cadre de leurs attributions et de leurs compétences, délégation de signature est donnée à :

- **M. Jean-Luc FONTAINE**, chef de la cellule Bâtiments-Domaine,

- **Mme Céline GINGLINGER**, adjointe au chef de cellule,

à l'effet de prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, et dont le montant de la redevance d'occupation n'excède pas 15 000 euros annuel.

Article 9 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, délégation de signature est donnée aux Chefs de service ci-après :

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,

- **M. Pierre JUNKER**, chef adjoint du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,

- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement,
à l'effet de conclure toute convention de superposition d'affectation du domaine public fluvial
confié à Voies navigables de France.

Article 10 :

Dans le cadre de leurs attributions et compétences, délégation de signature est donnée aux
chefs de Service ci-après :

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et
Maintenance,

- **M. Pierre JUNKER**, chef adjoint du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance,

- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement,

à l'effet de signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage du domaine
public fluvial confié à Voies navigables de France, sur proposition des chefs des Unités
Territoriales.

Article 11 :

La décision du 26 octobre 2015, ainsi que la décision modificatrice du 10 février 2016, sont
abrogées.

Article 12 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial,

Signé

Guy ROUAS

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE POUR LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Le Directeur Territorial de Voies navigables de France à Strasbourg,

Vu le Code des Transports,

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du Directeur Général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 22 mars 2013 du Directeur Général de Voies navigables de France modifiant la décision portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs (DT Strasbourg),

Vu la décision du 8 janvier 2014 du Directeur Territorial portant réorganisation de la Direction Territoriale de Strasbourg ;

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. LAGRANDEUR-BOURESSY Emmanuel**, Secrétaire Général,

- **M. FONTAINE Jean-Luc**, Secrétaire Général Adjoint,

- **Mme DUNIS Isabelle**, chef de la cellule Commande publique, Programmation, Comptabilité pour l'ensemble des dépenses et recettes de la Direction Territoriale de Strasbourg (cellule CPPC),

- **M. Olivier CHERCHI**, gestionnaire comptable Recettes (cellule CPPC)

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale de Strasbourg les mandats, les titres et les ordres de paiement, les certificats d'exécution de la dépense.

Lorsque M. Bruno DUFOUR, Gilles ESBELIN ou Mme Sylvie VALENTIN assurent l'intérim du Secrétariat Général, ils exercent les délégations détenues par le titulaire.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à :

Pour le NR2: Service Rhin et Risques / Eau / Environnement (S2R2E),

- **M. SPITZER Jean-Paul**, chef de l'unité comptable n°332 « Risques Eau Environnement », et, en son absence ou empêchement, **M. Eric LEFEVRE**, chef de la cellule Eau, Environnement et Risques.
- **M. SCHMITT Eric**, chef de l'unité comptable n°445 « UT Rhin »,
- **M. LAROSE Dominique**, chef de l'unité Exploitation Maintenance de l'unité comptable n°445 « UT Rhin »,
- **M. SINGER Bernard**, responsable d'opération MOA

Pour le NR3 : Service Itinéraires Régionaux et Maintenance (SIRM),

- **M. SCHUCK Jean-Pierre**, chef de l'unité comptable n°443 « Parc de Mulhouse »,
- **M. SCHNEIDER Robert**, chef de l'unité comptable n°226 « Parc de Strasbourg »,
- **M. DIDOT François**, chef de l'unité comptable n°222 « UT canal de la Sarre »,
- **M. STEIMER Vincent**, chef de l'unité comptable n°224 « UT canal de la Marne au Rhin »,
- **M. LEYMARIE Jérémie**, chef de l'unité comptable n°225 « UT Centre Alsace »,
- **M. PARAGE Patrick**, chef de l'unité comptable n°442 « UT canal du Rhône Rhin BS »,
- **Mme FROGER Patricia**, chef de l'unité comptable n°446 « Fonctionnement »,
- **Mme BERNARD Martine**, chef de l'unité comptable n°447 « Appui Maintenance »,

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et dans la limite de la circonscription de la Direction Territoriale de Strasbourg, les mandaterments et les certificats d'exécution de la dépense.

En cas d'absence ou d'empêchement de leur responsable hiérarchique, les agents dont les noms suivent en exercent la suppléance :

- **M. Roland GREBIL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre,
- **M. Didier WAECKEL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin,
- **Mme Michelle BECK**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin,
- **M. Denis HIRSCHFELL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace,
- **M. Patrick WEBER**, adjoint Travaux / Maintenance (Unité Territoriale Rhin),
- **M. Eric BOQUIER**, adjoint Environnement / DPF (Unité Territoriale Rhin),
- **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud,

Article 3 :

La décision du 27 août 2015, ainsi que la décision modificatrice du 10 février 2016, sont abrogées.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial

Signé

Guy ROUAS

Direction
Territoriale
Strasbourg

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

Le Directeur Territorial de Voies navigables de France de Strasbourg,

Vu le Code des Transports ;

Vu la loi n°2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu le décret n°2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928 ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France ;

Vu la délibération du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au Directeur Général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Guy ROUAS, Directeur Territorial de Strasbourg en matière de ressources humaines ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoir du Directeur Général de Voies navigables de France aux Directeurs Territoriaux de Voies navigables de France ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à **M. Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général, pour le personnel de la direction territoriale de Strasbourg, à l'effet de :

– prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les états de frais correspondants, les ordres de missions en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicules de service ;

- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- prendre les décisions d'intérim ;
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a : personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du Code des Transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b : personnels d'exploitation des travaux publics de l'état conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c : ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'Etat conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L 4312-3-1-2 Code des Transports) ;
 - d : agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3 du Code des Transports) ;
 - e : salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4 du Code des Transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Luc FONTAINE**, Secrétaire Général adjoint, à l'effet de prendre l'ensemble des actes et décisions dont la signature est déléguée au Secrétaire Général par le présent article.

Article 2 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux responsables désignés ci-après :

- **M. Bruno DUFOUR**, Directeur Territorial Adjoint ;
- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et chef du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance ;
- **M. Pierre JUNKER**, chef adjoint du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance
- **Mme Sylvie VALENTIN**, chef du Service Rhin et Risques / Eau / Environnement ;

à l'effet de :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel relevant de leurs services respectifs , y compris les états de frais correspondants, les autorisations d'utilisation de véhicules de service et à l'exception des ordres de missions en dehors du territoire national ;
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature à M. Guy ROUAS, Directeur Territorial de Strasbourg, en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et relevant de leurs services respectifs.

Article 3.1 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs d'Unité territoriale/Parc désignés ci-après :

- **M. François DIDIOT**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. François DIDIOT, à **M. Roland GREBIL**, adjoint ;
- **M. Vincent STEIMER**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin et, en cas d'absence ou d'empêchement de Vincent STEIMER, à **M. Didier WAECKEL** ou **Mme Michelle BECK**, adjoints ;
- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie LEYMARIE, à **M. Denis HIRSCHFELL** ou **M. Stéphane GUIDAT**, adjoints ;
- **M. Eric SCHMITT**, chef de l'Unité Territoriale Rhin ;
- **M. Dominique LAROSE**, chef de l'Unité Exploitation Maintenance Rhin, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LAROSE, à **M. Eric BOUQUIER**, adjoint Environnement / DPF (Unité Rhin) ou à **M. Patrick WEBER**, adjoint Travaux / Maintenance (Unité Territoriale Rhin) ;
- **M. Patrick PARAGE**, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick PARAGE, à **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;
- **M. Robert SCHNEIDER**, chef du Parc de Strasbourg (Division Maintenance) ;
- **M. Jean-Pierre SCHUCK**, chef du Parc de Mulhouse (Division Maintenance) ;

à l'effet de signer les états de frais correspondants aux déplacements professionnels de leurs agents placés sous leur autorité ;

Article 3.2 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux chefs de cellules du Secrétariat Général désignés ci-après :

- **M. Jean-Luc FONTAINE**, chef de la cellule Bâtiments-Domaine ;
- **M. Gilles STEYERT**, chef de la cellule Affaires Juridiques ;
- **Mme Isabelle DUNIS**, chef de la cellule Commande Publique-Programmation-Comptabilité ;
- **Mme Dominique MAILLE-ZERLAUD**, chef de la cellule Informatique ;
- **M. Richard VALLE**, chef de la cellule Ressources Humaines ;
- **M. Marc KOHLBECKER**, par intérim, chef de la cellule Logistique-Moyens Généraux ;
- **M. Olivier DOUILLOT**, chef de la cellule Prévention Sécurité ;

à l'effet de signer les états de frais correspondants aux déplacements professionnels de leurs agents placés sous leur autorité.

Article 4 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences, délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

Direction :

- **M. Gilles ESBELIN**, Directeur Territorial Adjoint et responsable Itinéraires Régionaux et Maintenance ;
- **M. Pierre JUNKER**, chef adjoint du Service Itinéraires Régionaux et Maintenance
- **M. Bruno DUFOUR**, Directeur Territorial Adjoint ;
- **M. Jean-Laurent KISTLER**, chef de pôle Développement, Stratégies portuaires et partenariales ;
- **Mme Olivia RENARD**, chef de cellule Pilotage Exploitation ;
- **M. Alain GLASER**, chef de la cellule Géomatique ;
- **Mme Laure MAUNY**, chef de pôle Communication ;

Service Itinéraires Régionaux et Maintenance :

Division Maintenance :

- **Mme Florence VALLOT**, chef de la Division Maintenance ;
- **M. Robert SCHNEIDER**, chef du Parc de Strasbourg ;
- **M. Jean-Pierre SCHUCK**, chef du Parc de Mulhouse ;
- **Mme Martine BERNARD**, chef de la Cellule Appui et Méthode de Maintenance ;

Administration :

- **Mme Patricia FROGER**, responsable du bureau Administration ;
- **Mme Karine PINEL**, responsable du pôle Administration Mulhouse ;

Maîtrise d'ouvrage :

- **M. Olivier CHRISTOPHE**, chef de cellule Maîtrise d'Ouvrage ;
- **M. Vincent DUVAL**, adjoint au chef de cellule Maîtrise d'Ouvrage (Pôle Strasbourg) ;

Unité Territoriale Canal de la Sarre :

- **M. François DIDOT**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre ;
- **M. Roland GREBIL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Sarre ;

Unité Territoriale Centre Alsace :

- **M. Jérémie LEYMARIE**, chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace ;
- **M. Denis HIRSCHFELL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Centre Alsace ;

Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin :

- **M. Vincent STEIMER**, chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin ;
- **M. Didier WAECKEL**, adjoint au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin ;
- **Mme Michelle BECK**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal de la Marne au Rhin ;

Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud :

- **M. Patrick PARAGE**, chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;
- **Mme Mireille BIEHLER**, adjointe au chef de l'Unité Territoriale Canal du Rhône au Rhin Branche Sud ;

Service Rhin Risques Eau Environnement :

- **Mme Sylvie VALENTIN**, responsable Rhin et Risques / Eau / Environnement, ;
- **M. Jean-Paul SPITZER**, responsable du bureau Administration ;
- **M. Eric LEFEVRE**, chef de la cellule Eau, Environnement et Risques

Unité Territoriale Rhin :

- **M. Eric SCHMITT**, chef de l'Unité Territoriale Rhin ;
- **M. Dominique LAROSE**, chef Exploitation Maintenance Rhin ;
- **M. Eric BOUQUIER**, adjoint Environnement / DPF (Unité Rhin) ;
- **M. Patrick WEBER**, adjoint Travaux / Maintenance (Unité Rhin) ;
- **M. Vincent SPEISSER**, chef du Bureau Maîtrise d'Ouvrage Rhin 1 ;
- **M. Marc LEBEAU**, chef du Bureau Maîtrise d'Ouvrage Rhin 2 ;

Secrétariat Général :

- **M. Emmanuel LAGRANDEUR-BOURESSY**, Secrétaire Général ;
- **M. Jean-Luc FONTAINE**, chef de la cellule Bâtiments-Domaine ;
- **M. Gilles STEYERT**, chef de la cellule Affaires Juridiques ;
- **Mme Isabelle DUNIS**, chef de la cellule Commande Publique, Programmation, Comptabilité (CPPC) ;
- **M. Olivier CHERCHI**, gestionnaire comptable Recettes (CPPC)
- **Mme Dominique MAILLE-ZERLAUD**, chef de la cellule Informatique ;
- **M. Richard VALLE**, chef de la cellule Ressources Humaines ;
- **M. Marc KOHLBECKER**, par intérim, chef de la cellule Moyens Généraux-Logistique ;
- **Mme Valérie MESSENGER**, responsable pôle Moyens Généraux (cellule Moyens Généraux-Logistique) ;
- **M. Olivier DOUILLOT**, chef de la cellule Prévention Sécurité ;

à l'effet de prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la décision du 14 janvier 2015 portant délégation de signature en matière de Ressources Humaines, concernant les personnels indiqués à l'article 1 et relevant de leur cellule, bureau et parc respectif.

Article 5 :

Dans la limite de leurs attributions et compétences délégation de signature est donnée aux cadres d'astreinte désignés ci-après :

M. CHRISTOPHE Olivier ;
M. DIDOT François ;
M. DUFOUR Bruno ;
Mme DUNIS Isabelle ;
M. ESBELIN Gilles ;
M. FONTAINE Jean-Luc ;
M. JUNKER Pierre ;
M. LAGRANDEUR-BOURESSY Emmanuel ;
M. LAROSE Dominique ;
M. LEBEAU Marc ;
M. LEFEVRE Eric ;
M. LEYMARIE Jérémie ;
Mme MAUNY Laure ;
Mme MEUDRE Magalie ;

**M. PARAGE Patrick ;
Mme RENARD Olivia ;
M. SCHMITT Eric ;
M. SINGER Bernard ;
M. SPEISSER Vincent ;
M. STEIMER Vincent ;
M. STEYERT Gilles ;
Mme VALENTIN Sylvie ;
M. VALLE Richard ;
Mme VALLOT Florence ;**

à l'effet de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève.

Article 6 :

La décision du 26 octobre 2015, ainsi que la décision modificatrice du 10 février 2016, sont abrogées.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel des actes de Voies navigables de France.

Le Directeur Territorial,

Signé

Guy ROUAS



D E C I S I O N **portant délégation de signature**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code de justice administrative,

Vu le code des transports,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur adjoint,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions.

Article 2

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles, et à l'exception du point I de l'article 1er portant sur les marchés publics, délégation de signature est donnée à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric POIRSON, adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Sylvain ROBICHON, ~~adjoint~~, adjoint,

M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement,
à M. Nicolas BEAUREZ, adjoint,
M. Éric BOURLES, responsable du service gestion durable.

Article 3

Pour signer tous documents relatifs aux affaires courantes juridiques (à l'exception de tout engagement juridique du service) et, en cas d'urgence, agir en justice, déposer plainte (article 1 paragraphe III de la délégation de pouvoir du directeur général), délégation de signature est donnée à :

Mme Naïla KAHLA, responsable du bureau des affaires juridiques – direction du développement

Article 4

Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires de prise ou rejet d'eau du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total annuel inférieur à 6 000 €

délégation de signature est donnée à :

M. Sylvain ROBICHON, responsable du bureau administration, relations usagers et recettes – direction du développement

Article 5

a) Pour prendre tout acte ou décision relatifs aux occupations temporaires du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 18 ans ou sur une superficie inférieure ou égale à 10 hectares, d'un montant total hors abattements, rapporté à l'année, inférieur à 6 000 € à l'exclusion :

- des occupations temporaires de prise ou rejet d'eau
- des autorisations ou conventions délivrées à titre gratuit
- des autorisations ou conventions dont le bénéficiaire est un agent de VNF ou un agent public (en activité ou non)

b) Pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemin de halage,

délégation de signature est donnée :

Aux personnes désignées dans le tableau annexe I-1

Article 6

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 30 juin 2016

**La Directrice territoriale
de Voies navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature

- pour signer des décisions d'occupation temporaire d'un montant inférieur à 6 000 € hors occupations temporaires de prise ou rejet d'eau, occupations à titre gratuit et occupations bénéficiant à un agent

- pour prendre toute décision d'autorisation de circuler sur les digues et chemins de halage

Nom	Fonction
Marine LERICOLAIS	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (BTTCP- DEV)
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Christophe BÉGON	Responsable de la subdivision Grand Delta
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Responsable de la subdivision de Mâcon
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Denis JEANDENAND	Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône par intérim
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Robert MAS	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Fabrice BOISSON	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray



DECISION
portant délégation de signature
en matière d'achats inférieurs à 1000 € HT

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1er

Délégation de signature est donnée aux **agents désignés dans le tableau annexe I-1, dans la limite de leurs attributions et compétences**, et sous le contrôle des chefs de subdivisions et chef d'unité comptable, pour signer les actes et décisions en matière d'achats de travaux, de fournitures et de services d'un montant inférieur à 1 000 € HT.

Article 2

Toute décision antérieure est abrogée. La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 30 juin 2016

La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des agents ayant délégation de signature
pour effectuer des achats inférieurs à 1000 €HT

Nom	Fonction
Direction - Communication	
BLANCHON Didier	Gestionnaire de la vedette le Rhône
Subdivision de Grand Delta	
SUAU Emmanuel	Responsable maintenance
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
BARON Éric	Responsable secteur amont et interventions TP.
ROCHE Philippe	Maintenance des ouvrages hydrauliques
RIGOLLET Cyril	Responsable entretien secteur aval et balisage
Subdivision de Dole	
COGET Mickaël	Responsable maintenance CRR
BOITET Camille	Responsable mécanique et HS
CHANIET Claude	Responsable exploitation
BARTHE Olivier	Technicien maintenance
Subdivision de Frontignan	
PUARD Gilles	Responsable exploitation
DEPERRIAUX Bruno	Responsable matériel
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Responsable exploitation
CHARTON Fabrice	Responsable maintenance
CLAVIER Dominique	Responsable entretien
RACE Hervé	Responsable entretien
JAONAH Jean-Charles	Adjoint au responsable maintenance Petite Saône
Subdivision de Lyon	
TOMEZAK Patrick	Gestionnaire site de FILLON
COQUELIN Bernard	Correspondant local Hygiène et Sécurité
PERRIN Yves	Responsable de l'équipe entretien à FILLON

Nom	Fonction
Subdivision de Mâcon	
DAURET Jacques	Entretien des ouvrages
DONGUY Dominique	Gestion des fournitures, COT et TH
CLERC Patrick	Entretien voie d'eau
MATHURIAU Rémy	Entretien voie d'eau
BIEVLIET Christophe	Bathymétrie
CALARD Renaud	Entretien voie d'eau
Subdivision de Port-sur-Saône	
LEBLEUX Jacky	Responsable entretien
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Cendrecourt
JOFFRIN Henri	Responsable entretien-exploitation
VIEILLARD Julien	Responsable pôle maintenance
Subdivision de la Vallée du Doubs	
GUIGNARD Anne - Marie	Responsable domaine
MARBACH Claude	Adjoint exploitation
PAN Jean-Michel	Gestionnaire matériel
ROUHIER Gildas	Adjoint travaux
HUMBERT Dominique	Chef d'équipe maintenance
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien VDD Sud



D E C I S I O N
portant délégation de signature
en matière de marchés publics

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

et, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des subdivisions, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général,

Pour signer tout acte et décision en matière de marchés publics tels que définis au paragraphe I de l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, à savoir :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre, et accord-cadres, d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres, quel qu'en soit le montant,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadre, conformément au montant du contrat ou des enveloppes allouées.

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric POIRSON adjoint,
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, responsable du service gestion durable,

pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché et accord-cadres d'un montant inférieur à 90 000 €HT.

Article 3

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, aux chefs d'unités, chefs de subdivisions désignés dans l'annexe I-1, et, en cas d'absence ou d'empêchement, aux adjoints désignés dans l'annexe I-2, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de maîtrise d'œuvre, d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT,
- conclure tout marché de maîtrise d'œuvre d'un montant inférieur à 20 000 €HT.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes I-2 et I-3, dans la limite de leurs attributions et compétences, pour signer les actes et décisions en vue de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, hors marché de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT,
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 15 000 €HT.

Article 5

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 30 juin 2016

**La Directrice territoriale de Voies navigables de France
RHONE SAONE
SIGNE**

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

**Liste des chefs d'unités, chefs de subdivision et adjoints ayant délégation de signature pour l'article 3
(marchés <50 000 € hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre < 20 000 € HT)**

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Responsable du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Responsable du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Responsable du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Sofia HASSED	Responsable du bureau gestion et qualité des opérations (Ingénierie)
Nicolas BEAUREZ	Responsable du bureau d'Études de Lyon (Ingénierie)
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire (Ingénierie)
Dominique DUNAND	Responsable du bureau d'Études de Besançon (Ingénierie)
Alain BERNARD	Responsable du bureau Informatisation (SG)
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux et parc, Immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Naïla KAHLA	Responsable du bureau des affaires juridiques (DDEV)
Marine LERICOLAIS	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau économie, transport et prospective (DDEV)
Corinne GURRET	Mission gestion, marchés et instruction Plan Rhône (DDEV)
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Bertrand PERRIN	Responsable de la subdivision de Mâcon
Denis JEANDENAND	Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône par intérim
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

**Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 3 (marchés <50 000 €hors maîtrise d'œuvre et marchés de maîtrise d'œuvre< 20 000 €HT)
en cas d'absence du chef de bureau ou de subdivision
et pour l'article 4 (marchés < 15 000 €hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
Fabrice BOISSON	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion SG -BMGPI

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-3

**Liste des agents ayant délégation de signature
pour l'article 4 (marchés < 15 000 €hors prestations intellectuelles)**

Nom	Fonction
Direction –communication	
Nathalie BALLAND	Responsable du bureau Communication
Secrétariat général / Sécurité-Prévention	
Bernard VANDAELE	Conseiller Sécurité Prévention
Subdivision de Grand Delta	
Georges PIGNOT	Responsable Travaux
Jean-Louis GAUDILLERE	Responsable du centre d'exploitation de St Gilles
Subdivision de Chalon-sur-Saône	
Michel BLONDEL	Technicien en charge des études et de l'environnement
Jocelyn ROYER	Technicien en charge de la maintenance
Sébastien COLLARD	Technicien en charge de la sécurité et du développement
Jean-Sylvère PATER	Responsable maintenance des ouvrages
Subdivision de Dole	
Jean GUILLEMOT	Responsable Exploitation entretien travaux neufs
Jean-Louis BATAILLARD	Responsable Domaine fluvial et travaux
Régis FRANCIOLI	Coordonnateur maintenance CRR
Subdivision de Frontignan	
Philippe SCHNEIDER	Responsable du centre d'exploitation de Palavas
Joseph VIOLLIN	Responsable domanial
Bruno DEPERRIAUX	Responsable matériel
Gilles PUARD	Responsable chantiers
Subdivision de Gray	

Subdivision de Lyon	
Maxime PIEROT	Responsable Rhône aval
Vincent PRIN-ABEIL	Responsable Rhône amont
Thierry SADONNET	Responsable Saône
Franck THOLLET	Responsable du domaine fluvial
Subdivision de Mâcon	
Philippe MAUGER	Responsable ouvrages
Noël CORGET	Responsable environnement
Lionel CONVERT	Responsable linéaire
Serge SAHUC	Technicien en charge de la sécurité et de la maintenance chenal
Sylvain CIERNIAK	Responsable travaux environnementaux et développement
Subdivision de Port-sur-Saône	
Jean-Jacques MILLERAND	Responsable Exploitation-maintenance Petite Saône
Subdivision de la Vallée du Doubs	
Bruno BEDEAUX	Responsable maintenance
Laurent PAUTOT	Responsable Exploitation
Éric VUILLIER	Responsable Travaux
Charles FIGUEROO	Responsable entretien / exploitation secteur Montbéliard
Vincent THEVENOT	Responsable Domaine et maisons éclésières



D E C I S I O N **portant délégation de signature** **en matière de ressources humaines**

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies Navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies Navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies Navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Eric POIRSON, adjoint au secrétaire général, responsable des ressources humaines,

Pour signer tout acte et décision en matière de ressources humaines tels que définis à l'article 1er de la délégation de pouvoirs du directeur général en date du 31 mars 2014, modifiée par décision du 13 juillet 2015, à savoir :

- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève,
- prendre les décisions d'intérim,
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, et à l'exclusion des actes relevant de la délégation de signature, concernant les personnels ci-dessous :
 - a/ personnels mentionnés au 1° de l'article 4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés ministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - b/ personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - c/ ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (article L 4312-3-1-2 code des transports) ;
 - d/ agents non titulaires et contractuels de droit public (article L 4312-3-1-3 code des transports) ;
 - e/ salariés régis par le code du travail (article L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 : Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée à :

M. Eric POIRSON, responsable des ressources humaines,
M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, responsable du service gestion durable,
M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,
Mme Nathalie BALLAND, responsable du bureau communication,

et à MM. les responsables de subdivisions, et en cas d'absence ou d'empêchement, à leurs adjoints désignés dans l'annexe I.

Pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants, concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale,
- autorisations spéciales d'absence suivantes sur présentation des justificatifs correspondants :
 - pour garde d'enfant malade ou pour assurer momentanément la garde,
 - pour les événements de famille suivants :
 - mariage/ PACS de l'agent,
 - naissance ou adoption d'un enfant,
 - mariage d'un enfant,
 - décès ou maladie grave d'un conjoint, père, mère et enfants,
 - décès du beau-père ou de la belle-mère, frère et sœur.
 - pour les parents d'élèves,
 - pour les fonctionnaires occupant des fonctions publiques électives,
 - pour les femmes enceintes :
 - pour les séances de préparation à l'accouchement,
 - pour se rendre aux examens médicaux obligatoires antérieurs ou postérieurs à l'accouchement.
- ordres de mission temporaires, à l'exclusion des ordres de mission internationaux, et les états de frais correspondants,
- mesures de gestion à mettre en œuvre dans le cadre des garanties minimales du temps de travail des agents placés sous leur responsabilité,
- autorisations de remisage à domicile exceptionnel d'un véhicule de service,
- relevés d'heures (vacations, RTT), relevés d'heures supplémentaires, relevé d'ISH.

Article 3

Dans la limite de leurs attributions, délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'annexe 2 pour signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique :

- autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 30 juin 2016

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Annexe I -

Liste des chefs de subdivision ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour les actes et décisions de gestion courante visés à l'article 2

Nom	Fonction
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision de Grand Delta
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Bertrand PERRIN	Responsable de la subdivision de Mâcon
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de subdivision de la Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Responsable de la subdivision de Port sur Saône par intérim

Liste des adjoints ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de subdivision

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
Fabrice BOISSON	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau des ressources humaines et formation

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

SIEGE

Nom	Fonction
Lionel ROYER	Responsable du bureau des Affaires générales et de la programmation (DGD)
Nicolas VIAUD	Responsable du bureau Exploitation maintenance (DGD)
Delphine LEDUC	Responsable du bureau Environnement (DGD)
Sylvie DEVUN	Responsable bureau sécurité et services à la navigation (DGD)
Maurice DOUSSON	Responsable du bureau information géographique (DGD)
Nicolas BEAUREZ	Responsable du bureau d'Études de Lyon (DI)
Dominique DUNAND	Responsable du bureau d'Études de Besançon (DI)
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier (SG)
Sylvain ROBIER	Responsable du bureau Sécurité prévention (SG)
Philippe HARAT	Responsable du bureau Commande publique (SG)
Fathia BADIN	Responsable du bureau Comptabilité (SG)
Alain BERNARD	Responsable du bureau informatisation (SG)
Sylvain ROBICHON	Responsable du bureau Administration, relations usagers et recettes (DDEV)
Naïla KAHLA	Responsable du bureau Affaires juridiques (DDEV)
Rachid BIOUD	Responsable du bureau Économie, transport et prospective (DDEV)
Benjamin FAUVEAU	Responsable de la mission territoriale de développement PACA/LR
Marine LERICOLAIS	Responsable du bureau Tourisme, territoires, concessions portuaires (DDEV)
Sofia HASSED	Responsable du bureau Gestion et Qualité des opérations (DI)
Florent BUCHWALTER	Responsable de la mission conseil, gestion, modernisation (CGM)
Claudine BARDIN-FLOIRAS	Agent comptable secondaire

Annexe II -

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique

Nom	Fonction
Subdivision de Grand Delta	
GAUDILLIERE Jean-Louis	Responsable du centre d'exploitation de Saint-Gilles
BOCASSINI Gil	Chef d'équipe poste écluse Saint-Gilles
ZAPPELLA Francis	Chef d'équipe entretien Saint-Gilles
Subdivision de Dole	
GUILLEMOT Jean	Responsable exploitation entretien travaux neufs
FRANCIOLI Régis	Coordonnateur maintenance CRR
CHANIET Claude	Chef d'équipe exploitation
COGET Mickaël	Chef d'équipe exploitation travaux
CLAVIER Jean-Luc	Chef d'équipe responsable CE Dole
LOUIS Lionel	Chef d'équipe responsable CE Moulin des Malades
Subdivision de Frontignan	
SCHNEIDER Philippe	Responsable du centre exploitation Palavas
VIOLLIN Joseph	Responsable domanial
PUARD Gilles	Chef d'équipe responsable exploitation Palavas
DEPERRIAUX Bruno	Chef d'équipe responsable matériel Palavas
Subdivision de Gray	
BONADEI Édouard	Chef d'équipe responsable exploitation
JAONAH Jean-Charles	Chef d'équipe adjoint au responsable maintenance Petite Saône
CLAVIER Dominique	Chef d'équipe responsable CE Auxonne
RACE Hervé	Chef d'équipe responsable CE Gray
Subdivision de Lyon	
PIEROT Maxime	Responsable secteur Rhône aval et centre d'exploitation Fillon
SADONNET Thierry	Responsable secteur Saône et site éclusier de Rochetaillée Lyon
Subdivision de Port sur Saône	
MILLERAND Jean-Jacques	Responsable exploitation maintenance Petite Saône
LEBLEUX Jacky	Chef d'équipe maintenance atelier Port-sur-Saône
VACELET Pierre	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône
VIEILLARD Julien	Chef d'équipe maintenance exploitation secteur Port-sur-Saône

Nom	Fonction
Subdivision de la Vallée du Doubs	
PAUTOT Laurent	Responsable entretien-exploitation VDD Sud
DRILLIEN Élisabeth	Responsable pôle administratif
THEVENOT Vincent	Responsable pôle domaine
BEDEAUX Bruno	Responsable maintenance
FIGUEROO Charles	Responsable entretien-exploitation VDD Nord
MARBACH Claude	Chef d'équipe exploitation VDD Nord
ROUHIER Gildas	Chef d'équipe adjoint travaux VDD Nord
COUR Alexandre	Chef d'équipe exploitation VDD Sud
BIGNET Gérard	Chef d'équipe entretien VDD Sud
VUILLIER Eric	Contrôleur travaux



D E C I S I O N
portant délégation de signature
relative à la compétence d'ordonnateur secondaire

La Directrice territoriale de VNF RHONE SAONE

Vu le code des transports,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

D E C I D E

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

M. Olivier NOROTTE, directeur territorial adjoint,

et, en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice et du directeur adjoint, à :

M. Lionel VUITTENEZ, directeur des subdivisions,

et, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des subdivisions, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général,

Article 2

Délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à :

M. Mohammed SAIDI, secrétaire général, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Eric POIRSON adjoint,

M. Nicolas CHARTRE, responsable de la direction du développement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M Sylvain ROBICHON adjoint,
M. Philippe PULICANI, responsable du service ingénierie, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BEAUREZ adjoint
M. Éric BOURLES, responsable du service gestion durable.

pour signer :

- les propositions d'engagement comptable des dépenses
- les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 3

Délégation de signature est donnée aux responsables d'unité comptable désignés dans le tableau annexe I- 1, pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4

Délégation de signature est donnée, en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable, aux agents désignés dans le tableau annexe I-2 pour signer les propositions d'engagement comptable des dépenses et les pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Fathia BADIN, responsable du bureau Comptabilité, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Roland MAGNIN adjoint, pour :

- effectuer des virements de crédits entre les comptes, dans la limite des crédits délégués, pour la section de fonctionnement ainsi que pour la section d'investissement,
- signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :
 - les engagements comptables de dépenses,
 - les pièces de mandatement des dépenses de toute nature,
 - les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Article 6

Toute décision antérieure est abrogée.

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à LYON, le 30 juin 2016

**La Directrice territoriale de Voies Navigables de France
RHONE SAONE**

SIGNE

Monique NOVAT

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-1

Liste des responsables d'unité comptable ayant délégation de signature en matière de pièces de liquidation de recettes et de dépenses de toute nature.

Nom	Fonction	Unité comptable
Christophe BEGON	Responsable de la subdivision Grand Delta	Grand Delta
Laurent GERIN	Responsable de la subdivision Études et travaux de Beaucaire	Beaucaire/Gd travaux
Alain HERR	Responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône	Chalon-sur-Saône
Jean-Paul FAUDOT	Responsable de la subdivision de Dole	Dole
Brahim LOUAFI	Responsable de la subdivision de Frontignan	Frontignan
Jérôme QUITTARD	Responsable de la subdivision de Gray	Gray et Port-sur-Saône
Maryline REVOL	Responsable de la subdivision de Lyon	Lyon
Bertrand PERRIN	Responsable de la subdivision de Mâcon	Mâcon
Christophe HUOT-MARCHAND	Responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs	Vallée du Doubs
Denis JEANDENAND	Responsable de la subdivision de Port-sur-Saône par intérim	Port-sur-Saône
Anne VEXLARD	Responsable du bureau Moyens généraux, parc, immobilier	SG -BMGPI
Fathia BADIN	Responsable du bureau comptabilité	SG-BC
Eric POIRSON	Adjoint au Secrétaire général, Responsable des ressources humaines	SG-BRHF

Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France

ANNEXE I-2

Liste des agents ayant délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement des responsables d'unité comptable

Nom	Fonction
Séverine ANTOLIN	Adjoint Travaux au responsable de la subdivision Études et Travaux de Beaucaire
Cyril ANTOLIN	Adjoint au responsable de la subdivision de Grand Delta
Yannick SAVOY	Adjoint au responsable de la subdivision de Chalon-sur-Saône
Marc RIGOLIER	Adjoint au responsable de la subdivision de Dole
Robert MAS	Adjoint au responsable de la subdivision de Frontignan
Fabrice BOISSON	Adjoint au responsable de la subdivision de Lyon
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au responsable de la subdivision de Mâcon
Pierre DZIADKOWIAK	Adjoint au responsable de la subdivision de la Vallée du Doubs
Natacha LAVAL	Adjointe au responsable du bureau Ressources humaines et formation
Denis JEANDENAND	Adjoint au responsable de la subdivision de Port-sur-Saône
Géraud GANY	Adjoint au responsable de la subdivision de Gray
Roland MAGNIN	Adjoint au responsable du bureau comptabilité
Marie-Josée MICHAUD	Assistante de gestion - SG-BMGPI